



# 14<sup>e</sup> ÉDITION APPEL À PROJETS

**Organisé par la Ville de Nantes depuis plus de 10 ans, le festival SPOT est un événement jeunesse dont l'ambition est de favoriser l'expression des jeunes en valorisant leurs talents, leurs paroles et leur créativité. Après une phase de sélection, les réponses à cet appel à projets, permettront de construire la programmation de la 14<sup>e</sup> édition du festival.**

Depuis de nombreuses années, avec l'aide de ses partenaires et de différents dispositifs, la Ville de Nantes s'attache à accompagner les jeunes Nantais et Nantaises dans leurs parcours et leurs projets.

Grâce à SPOT, temps fort de l'année en accès libre et gratuit pour toutes et tous, la Ville de Nantes « tend le micro » aux jeunes et donne à voir leur expression et la diversité de leurs talents auprès de l'ensemble des Nantais.

Grande aventure collective, SPOT propose aux jeunes porteurs et porteuses de projets un accompagnement et un espace de valorisation. C'est aussi un vrai lieu d'information, d'expérimentation et d'expression !

## ■ LES DATES ET LE LIEU ENVISAGÉS

Le festival aura lieu sur le cours Saint-Pierre, dans le centre ville de Nantes, le vendredi 6 juin 2025 de 19h à minuit et le samedi 7 juin 2025 de 14h à minuit.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer.

La production du festival détermine la programmation une fois les projets sélectionnés.

Les porteuses et porteurs de projets retenus se verront proposer un jour et un horaire en fonction du déroulé global du festival.

## ■ LE FORMAT

La tenue du festival cours Saint-Pierre implique que les projets soient adaptés au site : ils doivent pouvoir être présentés en extérieur et sur le cours Saint-Pierre.

Le festival se compose de trois espaces :

- **un village des projets (samedi de 14h à 19h)** : cet espace est dédié aux projets présentés sous des formes dites « fixes » (expositions, ateliers participatifs avec le public, projections de films ou courts-métrages...) et aux projets de spectacle vivant (théâtre, arts de rue, danse, performances...);
- **un espace de libre expression et de débats (samedi de 14h à 19h)** : tout au long de l'année, les jeunes expriment, interpellent et agissent en faveur des causes qui leur tiennent à cœur : lutte contre les discriminations, inclusion, démocratisation de la culture,... Cet espace retrace une année de projets, d'idées déployées, de revendications, et a pour but de nourrir le débat avec le public et les élus. En 2025, la thématique des inégalités sera au cœur de ce débat.
- **une grande scène (vendredi et samedi de 19h à minuit)** : pour les soirées concerts.

## ■ LES PROJETS POSSIBLES

Expositions, échanges et débats, concerts, spectacles et théâtre de rue, spectacles de danse, vidéos, médias, installations plastiques, projets déambulatoires, fanfares, ateliers participatifs... tous les projets sont possibles tant qu'ils répondent aux conditions du festival et d'extérieur.

## ■ LES CRITÈRES À RESPECTER

- que le projet soit déposé pour le compte d'**une association, d'un collectif** ou qu'il soit porté par une **personne individuelle, la personne référente du projet** (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocutrice pour la Ville de Nantes) **doit être Nantais/Nantaise et avoir entre 16 et 25 ans** (pour les projets accompagnés par l'une des structures partenaires du festival, la limite d'âge pourra être portée à 30 ans),
- **le projet proposé doit pouvoir s'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans,**
- la dimension partenariale et la mise en réseau autour du projet seront appréciées.

## ■ LES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Le projet ne sera pas retenu s'il :

- ne respecte pas le critère d'âge et / ou de résidence,
- a une vocation purement commerciale,
- est limité à de l'information ou de la communication,
- porte atteinte à l'ordre public,
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public,
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République.

Ces critères sont non-cumulatifs.

## ■ LA SÉLECTION DES PROJETS

**Le comité de sélection se réunira en janvier.** Les critères de sélection sont :

- le respect du critère d'âge et de résidence,
- la maturité du projet au regard de l'événement,
- la motivation et l'engagement,
- la nouveauté et l'originalité du projet,
- la conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation.

3

## Le soutien de la Ville

### ■ L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Lors de la phase de sélection, le comité sera attentif à l'accompagnement des projets. Pour chaque projet, une aide sera apportée au montage technique. En fonction des besoins, un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...) pourra être proposé. Les porteurs ou les porteuses de projet pourront être orientés vers une association ressource au regard des spécificités du projet.

En 2024, la Ville a collaboré avec l'Atelier des Initiatives et les pépinières d'initiatives jeunesses : Triptic et Eclectic (association Léo Lagrange Ouest), Horizon et Centre sud (CEMEA) et l'Étincelle (Ville de Nantes). Enfin, un réseau de professionnels constitué par la Ville et ses partenaires associatifs pourra être missionné pour intervenir selon les besoins : coach scénique, coach vocal, metteur en scène, coach photo... Tous les besoins sont à exprimer dans la fiche projet.

**Pour le bon déroulement de l'accompagnement, il est obligatoire que les porteurs et porteuses de projet se rendent disponibles aux dates qui seront convenues ensemble. Toute absence non anticipée et non justifiée sera pénalisante pour le projet.**

### ■ LE SOUTIEN FINANCIER

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour toutes et tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

**Les porteurs et porteuses de projet ne peuvent donc pas vendre ou faire acte de commerce à l'occasion du festival (vente d'illustrations, de CD, textiles...).**

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. **Si les porteurs et porteuses de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, alors un soutien financier de la Ville pourra être sollicité. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis et mentionner leurs besoins en complétant la fiche budget.**

L'aide financière de la Ville n'a pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association ou des frais personnels pour les porteurs et porteuses de projets individuels, et elle ne peut financer l'achat de matériel dit « d'investissement ». Exemple : imprimante, perceuse, micro, sono... **Seuls les frais liés à une production concrète présentée lors du festival seront appréciés (voir la fiche budget).**

## ■ LE CALENDRIER DE PRÉPARATION

### Date limite de candidature : mardi 31 décembre 2024

- **Comité de sélection** : jeudi 16 janvier 2025
- **Transmission des réponses aux porteurs et porteuses de projets** : au plus tard lundi 20 janvier 2025
- **1<sup>ère</sup> réunion collective - présence obligatoire** (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'événement et des interlocuteurs) : **jeudi 30 janvier 2025 à 18h30**
- Accompagnement des projets : de janvier à juin 2025
- **2<sup>e</sup> réunion collective - présence obligatoire** (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : **jeudi 15 mai 2025 à 18h30**
- **3<sup>e</sup> réunion collective - présence obligatoire** (debriefing, bilan, pot de clôture...) : **jeudi 19 juin 2025 à 18h30**

*Une réunion collective supplémentaire sera programmée. Il s'agira d'un temps d'information et d'échanges, sur les fiches techniques et les balances du festival (pour les projets de spectacle vivant), et de présenter le matériel mis à disposition sur le village des projets (pour les projets exposition, de projection, les ateliers...). Cette rencontre sera aussi l'occasion d'évoquer les feuilles de route et les conditions d'accueil pendant le festival. Elle aura lieu au mois de mars et la date vous sera communiquée dès que possible.*

**Afin de mener à terme chacun des projets dans des conditions optimales d'accompagnement, la présence aux réunions collectives est obligatoire.**

4

## Les modalités de candidature

Pour déposer votre candidature, la fiche projet est obligatoirement à compléter et à envoyer (joindre un maximum d'éléments complémentaires lors de l'envoi du dossier : photos, vidéos, ...). L'ensemble des pièces administratives demandées (voir fiche projet) doit être fourni lors du dépôt de candidature. Si le projet nécessite un soutien financier, la demande se fait en complétant et en renvoyant également la fiche budget prévisionnel.

La date limite de candidature est fixée au **mardi 31 décembre 2024** (tout dossier déposé après cette date sera refusé).

Les dossiers sont à envoyer de préférence par email à Marie Garreau, cheffe de projets événementiel et communication à la Direction Vie Associative de la Ville de Nantes :

**[jeunesse@mairie-nantes.fr](mailto:jeunesse@mairie-nantes.fr)**

Un accusé de réception vous sera envoyé à réception de votre candidature.

**Attention : merci d'envoyer les fichiers images, vidéos, sons via un site de transfert de fichiers en ligne.**

Le dossier peut également être envoyé à l'adresse suivante : **Ville de Nantes**  
2 rue de l'hôtel de Ville  
Direction Vie Associative  
À l'attention de Marie Garreau  
44094 Nantes Cedex 1

**Pour toute question, précision ou information complémentaire :**  
**Direction Vie Associative de la Ville de Nantes au 02 40 41 50 02.**

Partagez-nous votre candidature au #FestivalSPOT  
en identifiant la Ville de Nantes sur les réseaux sociaux !



ALL•NANTES 02 40 41 9000  
**[metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr)**



#### Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1  
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes